

que les vertus de saint François, nous indiquait comme moyen de salut l'imitation des vertus de ce saint, surtout de son renoncement et de sa charité, opposé au sensualisme et à l'égoïsme de notre temps.

De plus le Pontife nous pressait d'entrer en masse dans le Tiers-Ordre fondé par ce patriarche. "*Nous exhortons les chrétiens, disait-il, la chose étant on ne peut plus opportune, à ne point refuser de donner leur nom à cette sainte milice de J.-C.*"

Mais afin que rien ne retarde l'élan des âmes vers ce Tiers-Ordre institué "*pour la multitude,*" le Pontife a voulu faire fléchir la Règle séculaire de saint François "*pour l'adapter aux habitudes de la vie actuelle, en modifiant quelques chapitres.*" Par une constitution du 30 mai 1883, il renouvelle donc cette Règle, tout en déclarant conserver *la nature* de l'Ordre, et afin de trancher diverses questions, il abroge tous les privilèges ou indulgences du Tiers-Ordre pour en édicter à nouveau la liste. L'encyclique sur la franc-maçonnerie et l'encyclique pour le jubilé de 1886 recommande encore le Tiers-Ordre avec instance.

II. PRINCIPAUX POINTS DE LA RÈGLE ACTUELLE

1^o Porter *l'habit* ou scapulaire, insigne de pénitence (brun ou cendré, en étoffe de laine et pauvre) et la corde ou cordon ;

2^o *Pénitence positive* : jeûnes et vigiles de l'Immaculée-Conception et de saint François. "Les tertiaires auront en outre un grand mérite si, d'après l'ancienne Règle, ils jeûnent les vendredis et font maigre les mercredis."

3^o *Pénitence négative* : dans les vêtements éviter le luxe et l'élégance mondaine, et observer la modestie ;

Fuir les bals, les spectacles dangereux, les repas licencieux. Etre frugal dans le boire et dans le manger.

4^o *Œuvres de piété* : se confesser et communier chaque mois ;

Dire chaque jour douze *Pater, Ave et Gloria* ou le petit office de la sainte Vierge. Pour les prêtres, le bréviaire suffit.

5^o Invoquer Dieu avant et après les repas ;

Assister chaque jour à la messe, si l'on peut ;

Faire son testament à temps ;

Ne point prêter serment, sinon par nécessité ; *

Eviter les paroles déshonnêtes et les bouffonneries.

6^o Se rendre aux assemblées mensuelles : — mettre en